

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des Relations et de l'Action Sociales
0413311568

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Adoption d'un avenant N°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire en date du 24 janvier 2019 établie entre le Département des Bouches du Rhône et la société SEGEDIA.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n°135 en date du 14 décembre 2018, le Conseil départemental a approuvé le choix de l'entreprise de distribution automatique de boissons et denrées alimentaires SEGEDIA en tant que bénéficiaire d'une autorisation temporaire du domaine public à fin d'exercer son activité sur le site de l'HD13.

La convention afférente a été signée le 24 janvier 2019.

L'échéance de la convention est prévue à la date du 31 janvier 2022. Elle pourra être renouvelée une fois par reconduction expresse par le Conseil départemental pour une période de trois (3) ans, au moins 6 mois avant l'échéance.

La collectivité souhaite proposer à ses agents un espace de convivialité sur le site de l'HD13.

Cet espace permettra aux agents de se retrouver ponctuellement à toute heure de la journée pour faire une pause, prendre une boisson, échanger de manière informelle ou organiser une séance de travail dans un environnement plus agréable qu'une salle de réunion.

Ce projet s'inscrit dans une démarche qui vise à améliorer la qualité de vie au travail mais également à faciliter la transversalité et les échanges entre les directions. Cet espace permettra également aux managers qui le souhaitent de disposer d'un lieu pour expérimenter de nouvelles pratiques managériales, avec pour objectif de fluidifier et faciliter les relations inter-personnelles. Cet espace sera aménagé pour accueillir des machines de distribution automatique proposant une offre qualitative différente.

La société SEGEDIA est en mesure d'implanter de nouveaux distributeurs automatiques de boissons et de veiller à leur exploitation conformément à la convention qui la lie au Département.

L'espace qui a été identifié pour ce projet est situé au sein du bâtiment B en mezzanine sud.

En conséquence, je vous propose d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire en date 24 janvier 2019, avec la société SEGEDIA autorisant ce bénéficiaire à occuper à titre gratuit les espaces supplémentaires dédiés à l'espace de convivialité à fin d'exploitation de son activité commerciale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL